



PEX 2023 INC-01

Sapeurs-Pompiers

FEU D'ESPACES NATURELS EN MILIEU PÉRI-URBAIN

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Rédacteur :
LT1 S. LEVE

Validation DSO :
25 janvier 2023

Le samedi 18 juin, une température de 40°C associée à un vent de Sud-Est et une hygrométrie à 20% conduit le département du Loiret à être placé en IRO 3 (Indice Risque Opérationnel élevé) concernant les Feux d'Espaces Naturels.

À partir de 15 h 28 (T₀), le CTA reçoit 87 appels en quelques minutes pour un violent départ de feu de végétation en zone péri-urbaine sur la commune de Sandillon.

Le CTA engage le train de départ correspondant, rapidement complété, au regard des nombreux appels et de la localisation, sur demande de l'officier CODIS en salle.

De plus un deuxième GIFF est préparé, 4 étant déjà engagés sur d'autres interventions.

Train de départ initial	 VCG Loges	 FPTL EP4 Sandillon	 FDF 3 IRO 3	 CCFM Jargeau	 CCFM Orl-Sud	 CCFM Menestreau	 CCFM Sennely
--------------------------------	---	--	---	---	--	---	--

Complément de départ	 VCG Orl-Sud	 FPT EP6 Orl-Sud	 FPTL EP6 Orl-Centre	 EPC Orl-Centre	 VSAV Orl-Sud	 VPCC Ouest	 CDC Ouest
-----------------------------	---	---	---	---	--	--	---

À leur arrivée à 15h40 (T₀ + 12'), les premiers engins sont confrontés à un virulent feu de récoltes se propageant aux haies et cabanes de jardin, menaçant ainsi directement plusieurs habitations.

La rupture d'une ligne ERDF de 20 000 Volts tombée au sol ainsi que la présence de bouteilles de gaz rend difficile les reconnaissances.

Les moyens urbains procèdent alors directement aux défenses de points sensibles. Un message d'ambiance confirme les moyens engagés.

Le CODIS engage le FDF3 en transit en reconnaissance d'un possible deuxième départ de feu dans une rue voisine.

Dans les rues, des habitants paniqués et hagards retardent les opérations malgré la fermeture des voies de circulations du quartier par les forces de l'ordre et la présence du Maire.



PARTAGE D'EXPERIENCE

INC

OD

NRBC

SUAP

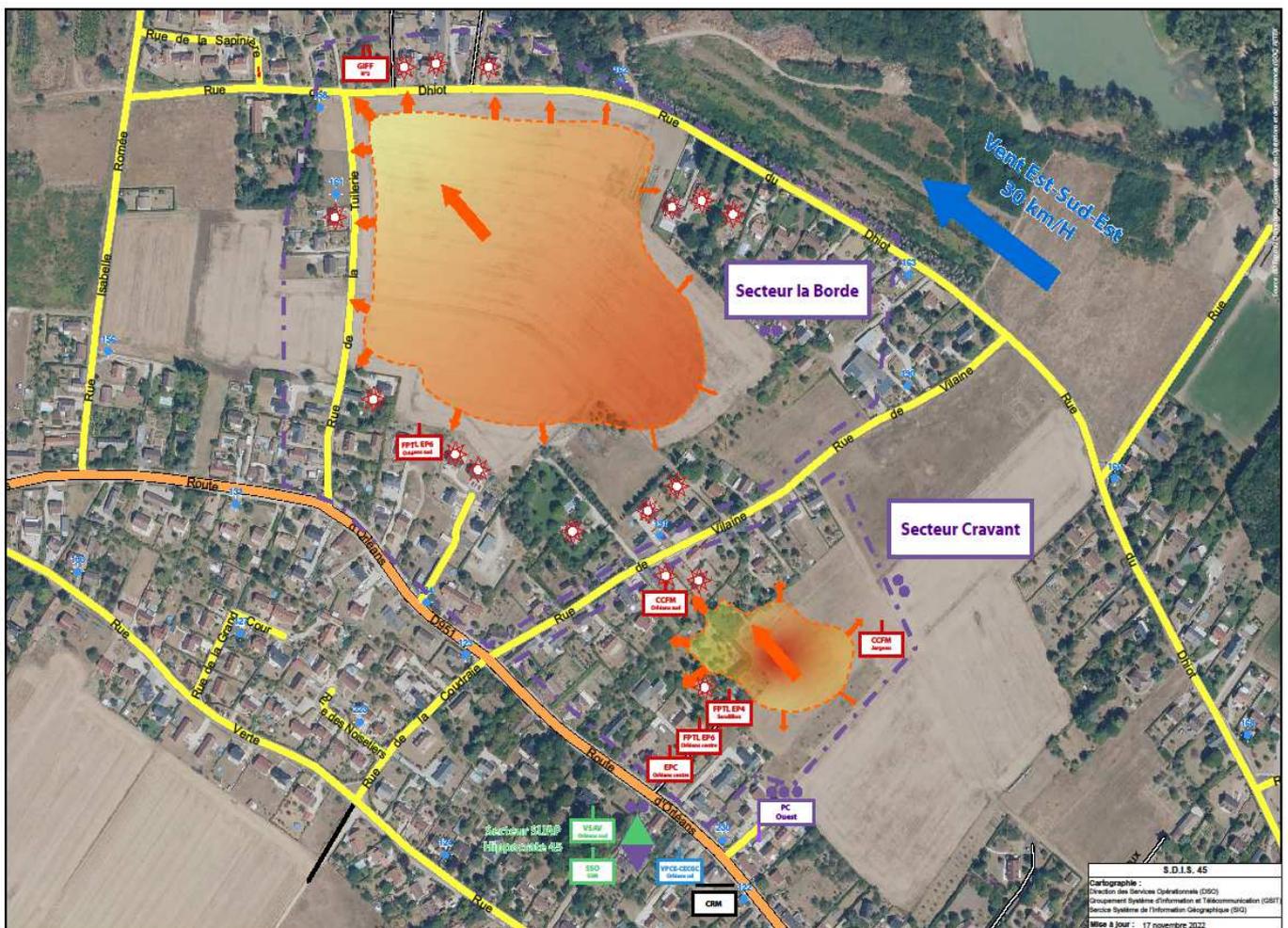
SR



À 15 h 58 ($T_0 + 30'$), la reconnaissance du FDF 3 confirme un second sinistre dans une parcelle de 20 Ha de récolte sur pied menaçant également des habitations.

Le FDF3 fait un point de situation avec le chef de colonne, sectorise le chantier et définit l'organisation des transmissions. Le chef de site qui s'engage au regard des premiers éléments se présente à 16 h 02 ($T_0 + 34'$) et part sur le terrain à la rencontre du Maire. Il se projette rapidement au plus près du sinistre avant l'arrivée du PC et se trouve fortement sollicité pour intervenir sans connaître l'ensemble des actions en cours.

À 16 h 03 ($T_0 + 35'$), un deuxième GIFF, un groupe SUAP et un SSO complètent les moyens. Le premier départ de feu est fixé à 15 h 58 ($T_0 + 30'$), le second à 16 h 48 ($T_0 + 1h20'$) sans que le VPCC ne puisse adresser un message de renseignement avant 16 h 53 ($T_0 + 1h25'$) au regard de la cinétique très rapide de l'intervention et des difficultés de communications rencontrées (Non utilisation des fréquences définies par l'ODO FEN notamment).



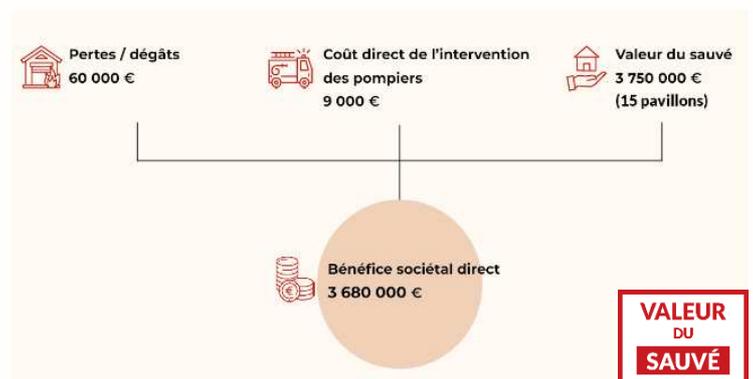


BILAN DE L'INTERVENTION

L'importance du dispositif déployé malgré une activité opérationnelle soutenue a permis de protéger les habitations.

Au total, 15 défenses de points sensibles ont été menées permettant de limiter les dégâts à 20 hectares de récolte sur pied et des cabanons de jardin.

Deux victimes incommodées par les fumées ont été transportées en urgence relative vers le Centre Hospitalier Régional d'Orléans et un sapeur-pompier a été légèrement brûlé.



ÉLÉMENTS FAVORABLES & DÉFAVORABLES



- Journée classée en IRO 3 impliquant le pré-positionnement de moyens FEN ;
- Complément d'engagement effectué par le CTA-CODIS ;
- Forte disponibilité des moyens FEN/FDF en week-end (5 GIFF supplémentaires disponibles).



- Système de gestion opérationnelle fonctionnant en mode dégradé ;
- Cinétique très rapide de l'intervention ;
- Journée à 3 opérateurs au CTA-CODIS ;
- Population paniquée et hagarde ;
- Conditions astro-météo favorisant une propagation rapide et impactant les intervenants ;
- Interface habitat / végétation très important.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- L'anticipation du niveau de risque opérationnel FEN/FDF ainsi que des différents engagements par le CTA/CODIS font partie des éléments incontournables au bon déroulement d'une intervention pour feu d'espace naturel, notamment en interface péri-urbaine à forts enjeux.
- Les réactions immédiates des premiers engins doivent permettre la bonne protection des personnes et des biens qui reste la priorité des secours. Toutefois, les forces de l'ordre et les autorités locales peuvent être amenées à prendre en charge certaines actions en soutien des services de secours.
- La nécessité pour le chef de site de s'exfiltrer des réactions immédiates. Une présentation au plus proche du chantier peut engendrer une sollicitation instantanée sans possibilité de prendre le recul nécessaire et peut conduire à une vision partielle du sinistre. Pour cela, il peut notamment :
 - Mettre en œuvre un PC provisoire à son véhicule, qui devient le lieu de regroupement pour les points de situation dans l'attente de l'activation du PC,
 - Désigner le FDF 4 comme adjoint sur les interventions FEN/FDF niveau site, afin qu'il prenne en compte l'aspect technique de l'intervention puis la fonction "Action" lors de l'activation en PC de site.



RECOMMANDATIONS

- Disposer d'un effectif de 4 opérateurs lors des journées classées IRO 3 et 4 afin d'être en capacité de faire face aux nombreux appels générés par les interventions FEN.
- Garantir la présence rapide en salle CODIS d'un FDF 4 ou d'un GOC 5 pour la gestion et l'arbitrage des moyens opérationnels départementaux en appui de l'officier CODIS.
- Tenir une main courante en salle de crise afin de disposer pendant et après la tension opérationnelle d'un suivi des problématiques et des décisions ;
- Engager systématiquement une unité drone afin d'apporter au COS une aide à la reconnaissance et fournir des supports visuels pour la réalisation de points de situation avec les chefs de secteurs et/ou les autorités. Celui-ci apporte une réelle plus-value pour la surveillance grâce à son option caméra thermique. De plus, certaines captations peuvent être conservées à des fins de retour d'expérience.
- Rappeler l'obligation d'utiliser les fréquences définies par l'ODO pour toute intervention FEN/FDF.
- Intégrer la manipulation des postes radio ANTARES lors des manœuvres en centre.
- Sensibiliser les maires sur la mise en œuvre d'un Plan Communal de Sauvegarde afin de développer l'intégration d'une gestion du flux des impliqués en ce qui concerne l'information, le guidage et la prise en charge dans des lieux définis, permettant ainsi de limiter le désordre et l'éventuel retard des secours.
- Sensibiliser les populations des zones péri-urbaines exposées aux risques FEN aux bonnes pratiques dans le domaine.

SOURCES DE DOCTRINE



GDO
Exercice du commandement et
conduite des opérations



GDO
Feux de forêts et d'espaces
naturels



GTO
Lutte contre les feux de forêt et
d'espaces naturels



**Ordre Départemental
d'Opération
FEN / FDF
SDIS 45 - 2022**